



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer
et du littoral de Corse**
**Service gestion intégrée
de la mer et du littoral**

**Projet d'instauration d'une servitude de passage des piétons transversale au rivage
sur un chemin privé d'usage collectif existant
sur le territoire de la commune de COGGIA**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(Code général de la propriété des personnes publiques)

SOMMAIRE :

- Pièce 01 :** Sommaire du dossier d'enquête publique.
- Pièce 02 :** Arrêté N° 2A-2026-09-18-00004 en date du 18 septembre 2026, portant désignation du commissaire enquêteur par le Préfet de la Corse du sud .
- Pièce 03 :** Arrêté portant ouverture d'enquête publique n°2A-2026-09-XX-0000X en date du XX septembre 2026.
- Pièce 04 :** Avis d'enquête publique.
- Pièce 05 :** Courrier à madame Carole FIORI, maire de COGGIA (2A), l'informant de l'ouverture de l'enquête publique dans le cadre du projet d'une servitude de passage des piétons transversale au rivage de la mer sur le territoire de la commune de COGGIA.
- Pièce 06 :** Courriers aux propriétaires de la parcelles E 9 sise sur le territoire de la commune de Coggia
- Pièce 07 :** Dossier de présentation du projet d'une servitude de passage des piétons transversale, entre la voirie publique et le rivage de la mer sur le territoire de la commune de COGGIA.
- Annexe 01 :** Arrêté du Préfet de Corse du Sud N°16-0837 du 02/04/2016
- Annexe 02 :** Constat de l'existence d'un chemin privé d'usage collectif entre la voirie publique et le rivage de la mer.
- Annexe 03 :** Avis de la Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité - Contexte environnemental

◆◆◆◆◆